

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 JANVIER 2021

NOMBRE DE : -membres en exercice 15

-présents 14

-votants 15

L'an deux mil vingt et un, le 28 janvier à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'Eulmont, étant réuni sous la présidence de Monsieur Claude THOMAS, dans la grande salle du centre polyvalent, après convocation légale faite le 21 janvier 2021.

Étaient Présents : Madame Véronique BLAISON, Madame Danièle CAQUARD, Madame Hélène DUBAUX, Monsieur David GARDELLI, Madame Corinne GOVERNO, Monsieur Jérôme GUICHARD, Madame Marie-Agnès KLINGELSCHEMITT, Madame Mireille LESSIEU, Monsieur Joël MARTEL, Monsieur Arnaud PETRY, Madame Fanny ROBILLOT, Monsieur Claude THOMAS, Monsieur Hervé VALANTIN, Monsieur Hervé VOIDEY.

Était Absent : Monsieur Matthieu PATARD donne son pouvoir à Monsieur Hervé VOIDEY

Madame Véronique BLAISON a été élue secrétaire de séance.

20210128/001 - Subvention CCAS 2021

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 4 500 € au CCAS pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 4 500 € au CCAS au titre de l'année 2021.

20210128/002 - Adhésion à la Coordination Territoriale des Aides Sociales Facultatifs (CTASF)

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 17 octobre 2020, le conseil municipal avait approuvé l'adhésion à la Coordination Territoriale des Aides Sociales Facultatifs (CTASF) Val de Lorraine.

La participation financière de la commune pour l'année 2020 s'est élevée à 50 €. Il propose que la participation au titre de l'année 2021 s'élève à 200 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion au CTASF, accepte que le montant de la participation de la commune pour 2021 s'élève à 200 € et autorise Monsieur le Maire à signer cette charte.

20210128/003 - Rythmes scolaires

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 1^{er} février 2018, les élus ont suivi la décision du conseil d'école de l'école des Vignottes, à savoir le retour à 4 jours d'école à compter de la rentrée de septembre 2018.

Les heures d'école sont les suivantes : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant que l'organisation mise en place depuis septembre 2018 convient à l'ensemble des partenaires,

Monsieur le Maire propose que ce fonctionnement ne change pas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que l'organisation de la semaine scolaire soit maintenue telle qu'elle existe actuellement.

20210128/004 - Signature d'une convention avec les Croqueurs de pommes de Lorraine

Monsieur GARDELLI explique que la commune a la possibilité d'adhérer à l'association des croqueurs de pommes de Lorraine Cette adhésion permettra par la suite de signer une convention avec elle.

Cette convention aura pour objet la mise en place du verger école et de sauvegarde. L'association interviendrait alors en tant que conseillère technique : choix des variétés, des porte-greffes, conseils pour les techniques de taille et de greffe.

Monsieur GARDELLI explique que l'association, dans le cadre de cette convention, pourra également intervenir à l'école des Vignottes sur tout sujet touchant aux fruits et à l'arboriculture ou même organiser des séances de taille, de greffe ou d'entretien pour les adultes.

Le prix annuel de l'adhésion s'élève à 30 € et toutes les prestations ultérieures sont gratuites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'adhérer à l'association des croqueurs de pommes de Lorraine.

20210128/005 - Demande de subvention DETR - Requalification paysagère et mise en sécurité des espaces publics - Chemin du Val et séquence nord de la rue du Château

Monsieur le Maire explique que dans le cadre d'un aménagement global de la commune et dans la continuité des travaux de renouvellement de la distribution d'eau potable effectués par la communauté de communes Seille et Grand Couronné, des travaux d'aménagement d'espaces publics rue du château et alentours sont envisagés. La commune a la possibilité de demander une subvention au titre de la DETR 2021.

Les premiers devis estiment le coût de ces travaux à 386 212.47 € HT.

Ces travaux étant à la fois liés à la sécurité routière, aux déplacements doux, mais également à des travaux d'investissement sur les voiries communales, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 40 % au titre de la DETR 2021, soit un montant de 154 484 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention de 40 % au titre de la DETR 2021 pour les travaux indiqués ci-dessus, travaux estimés à 154 484 € HT.

20210128/006 - Demande de subvention DSIL - Mise en valeur des éléments patrimoniaux : fontaine rue du Château, calvaire et fontaine chemin du Val

Monsieur le Maire explique que lors des travaux prévus d'aménagement des espaces publics rue du château et alentours, une attention particulière va être apportée au patrimoine communal.

Dans ce cadre, la commune a la possibilité de demander une subvention au titre de la DSIL 2021.

Les premiers devis estiment le coût de ces travaux à 92 935.03 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention à hauteur de 40 % au titre de la DSIL 2021, soit un montant de 37 174 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention de 40 % au titre de la DSIL 2021 pour les travaux indiqués ci-dessus, travaux estimés à 92 935.03 € HT.